

Conseiller pédagogique départemental « éducation artistique et culturelle » (EAC)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

Les missions du CPD « éducation artistique et culturelle » sont exercées sous la responsabilité de l'IEEN en charge de la mission départementale « éducation et enseignements artistiques et culturelles ».

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

Les missions des conseillers pédagogiques sont inscrites dans la circulaire n°2015-114 du 21-07-2015 parue au BOEN n°30 du 23-07-2015.

- Contribuer à mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturel dans les écoles
- Mettre en œuvre des projets départementaux de développement de l'éducation artistique et culturelle, en lien avec la DRAEAC (Délégation Régionale Académique de l'Éducation Artistique et Culturelle) et les collectivités
- Développer des pratiques artistiques et culturelles dans les projets proposés par les collectivités, les écoles, les circonscriptions, les instituts de formation ou les structures culturelles
- Coordonner des actions culturelles et artistiques départementales: Printemps des arts, Ecole et Cinéma, Charte du chant choral...
- Valoriser les actions réalisées, les ressources locales, patrimoniales et des fonds documentaires artistiques

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES :

- Capacité à travailler en équipe
- Capacités d'organisation, d'autonomie et de disponibilité
- Capacité à s'intégrer à des équipes de circonscription
- Capacité à travailler en partenariat
- Sens de l'innovation et de la création
- Sens de la communication
- Sens de la représentativité
- Expérience dans l'approche transversale des champs artistiques
- Connaissance des structures culturelles
- Fréquentation des lieux culturels
- Connaissances des usages du numérique dans les domaines artistiques
- Détention du CAFIPEMF options « Arts visuels » et/ou « Éducation musicale », de préférence

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Les postes sont répartis géographiquement sur deux zones d'interventions :

- les circonscriptions des Landes de Lanvaux, Vannes, Golfe, Questembert et Ploermel
- les circonscriptions de Lorient Sud, Lorient Centre, Lorient Nord, Hennebont, Auray, et Pontivy

L'un des postes est basé à la DSDEN à Vannes et l'autre dans les locaux de la circonscription d'Auray.



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Morbihan

Division des personnels enseignants du premier degré public

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Dhoifirou ABDOU N'TRO, IEN en charge de la mission départementale « Éducation et enseignements artistiques et culturels », au 02 97.93.67.94